

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout; j'appuie le bon; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. II.

QUÉBEC VENDREDI 4 NOVEMBRE, 1859.

No. 29

LA JUDICATURE.

Depuis quelque temps "L'Ère Nouvelle" publie des articles remarquables sur la judicature. Nous avons cru devoir extraire les passages suivants du dernier article. Nos lecteurs verront que nous ne sommes point si ul à dire et à croire qu'en matière de législation le premier ministre Cartier est l'homme le plus incompetent et le plus entêté :

Maintenant il nous reste à parler du système en lui-même, du "pot pourri" de nos lois judiciaires, du "gâchis" dans lequel elles sont englouties.

Depuis 1774 les lois qui régissent l'administration de la justice n'ont jamais été complètement refondues, mais en revanche, presque tous les ans on a fait amendements sur amendements, puis encore des amendements pour amender des amendements, de sorte qu'aujourd'hui toutes ces dispositions, souvent contradictoires, sont éparses dans soixante et trois actes différents qui se trouvent dans soixante et trois volumes de nos statuts.

C'est à peine croyable, et on ne le croirait pas sans doute si l'on ne savait pas que la vérité est quelque fois plus étrange que la fiction. Cependant ce n'est pas ce qui est le plus difficile à croire et à concevoir, mais c'est de voir que l'on ne veut pas abandonner cette manie de toujours faire des "amendements" sur des "amendements," c'est de voir le Procureur Général Cartier y tenir avec autant d'ardeur qu'il tenait à ne pas se faire "égner la respiration" après les troubles de 37.

Que dirait-on d'un ouvrier qui voulant reconstruire un vieil édifice public existant depuis près de cent ans, auquel on aurait presque tous les ans posé quelques pièces nouvelles ou fait quelques allonges et qui voulant faire un édifice commode, éclairé, solide et avantageux à tout le monde, continuerait toujours à rapiécer ces vieilles ruines et à y ajouter de nouvelles allonges, au lieu de tout démolir et d'en reconstruire un nouveau avec de bons matériaux qu'on offrirait de lui fournir, ou qui plutôt refuserait d'en accepter un tout fait et en condamnerait même les portes pour empêcher les citoyens d'y entrer et les obligerait à marcher dans les ténébreux passages de ses vieilles ruines et à chercher leur chemin dans ce labyrinthe sans issue?

Assurément tout le monde dirait que

c'est un "entêté" si l'on ajoutait pas même que c'est un "imbécile."

C'est ce qui fait le constructeur de "systèmes judiciaires," monsieur Cartier. Il a sous les yeux depuis deux ans un projet de loi rédigé dans un style clair, net et concis, où toutes les matières sont bien divisées et bien expliquées, le bill du député du Comté de Bertier, qui refond et compile les nombreux actes de judicature de 1774 à 1858, qui renferme une division et une classification des matières dans leur ordre naturel, qui offre une procédure facile, expéditive et peu coûteuse, et ce pendant il le rejette pour façonner son système de "décentralisation" avec de vieux matériaux épars et confondus dans "soixante et trois" actes de Judicature.

La comparaison est un peu triviale, mais elle n'en fera pas moins comprendre notre pensée et le cahos dans lequel se trouvent nos lois judiciaires. Elle servira aussi à faire comprendre que ce cahos peut facilement être débrouillé puis qu'à côté se trouve un travail tout fait et prêt à être remplacé en faisant subir quelques modifications à quelques unes de ses dispositions.

Alors nous aurions vraiment un "Code Judiciaire" renfermé dans un tout petit volume au lieu du monceau de vieux bouquins que nous sommes aujourd'hui obligés de feuilleter et qui ne manquent jamais de faire passer par l'autre de la chicane ceux qui veulent visiter le temple de Thémis.

UNE OPINION.

"L'opinion du peuple, c'est l'opinion de la majorité du peuple; or la majorité, majorité accablante, est contre vous et soutient, malgré vous, les hommes que vous trouvez si corrompus; et votre changement de constitution vous laissera avec les mêmes résultats qu'auparavant."

Ainsi parle monsieur Cauchon, dans le numéro du "Journal" de lundi dernier. Selon lui, parce que les ministres actuels n'ont pas craint, pour se maintenir au pouvoir, de ruiner et de déshonorer le pays, les changements proposés par les libéraux sont inutiles! Parce que la corruption et le pillage sont à l'ordre du jour il faut se croiser les bras et se taire!

Parce que les ministres ont acheté avec l'argent public, quinze mille votes fraudu-

leux; parce que les démocrates n'ont point suivi cet exemple déshonorant; monsieur Cauchon s'imagine que la majorité est pour les ministres actuels!

Non, Cartier n'a pour qui que la lie de la nation, — riches ou pauvres — et la majorité veut des réformes et les obtiendra.

Et remarquez que cet écrivain admet, dans le même article, qu'il s'en faut de beaucoup que tout soit couleur de rose dans l'état actuel des choses, mais il préfère le "statu quo" et l'abîme à un changement constitutionnel et à une chance de salut! Quand tout le monde admet que notre position actuelle est telle qu'un changement ne peut que l'améliorer, il déclare que ce n'est point en changeant la constitution que l'on rend les hommes publics plus honnêtes!

Alors comment s'y prend-t-on? En tolérant la corruption et le pillage?

C'est ainsi que font ceux qui comme l'écrivain du "Journal" voudraient flatter les ministériels et les libéraux; mais ceux qui veulent, véritablement, le bien de leur pays, emploient jusqu'à ce qu'ils trouvent le bon, tous les moyens pour le sauver de l'abîme!

Loin de ne voir, comme monsieur Cauchon, dans la convention des libéraux, qu'un piège pour renverser le ministère parjure, ce qui ne serait pas un mal, nous y découvrons le moyen dont se sert la providence pour sauver le pays.

Ce soir, le conseiller Baillargé doit présenter à l'approbation de ses collègues, une motion pour cesser d'allumer pendant un certain temps de l'année, 80 becs de gaz, dont ce conseiller a remarqué l'inutilité, à certaines époques. L'adoption d'une telle mesure aurait pour résultat d'épargner à la cité une dépense d'environ cinq cents louis par année. Le public doit savoir gré au conseiller Baillargé de donner le premier l'exemple de l'économie au Conseil de Ville. Si tous ses collègues l'imitaient, les finances municipales seraient, sans doute, plus prospères. Malheureusement, il y en a plusieurs parmi eux qui auraient besoin de tous les becs de gaz de Québec pour voir que par le gaspillage qu'ils osent sanctionner ils mènent la cité à l'abîme. Espérons, néanmoins que l'exemple du conseiller Baillargé sera, bientôt, imité.

On dit qu'il va paraître, sous peu, à Québec, un nouveau journal français, la

fondation duquel ne sera pas étranger un membre du parlement. Nous sommes informé que ce journal sera anti-ministériel.

Le comité choisi, dernièrement, par le parti de l'opposition Bas Canadien ne a publié un manifeste qui a jeté la consternation dans le camp ministériel, a tel point que si l'on en juge par les injures qu'il adresse à l'honorable Dorion, le père Barthe est devenu fou.

Mardi dernier étant un jour de fête par ordre de l'église, le lendemain, jour des morts, devant être chômé jusqu'à midi, et hier, par ordre du gouverneur, tout le monde ayant été obligé de remercier dieu de nous avoir accordé une si abondante moisson quand il est prouvé que la moitié des citoyens du pays sont, dans la plus affreuse misère, nos ouvriers, très loyaux, en ont profité pour faire la sieste et nous forcer à ne publier, qu'à aujourd'hui, le présent numéro.

"LA LOI DU MAINE AUX ETATS-UNIS PAR A. MARSAIS, véritable ami de la tempérance." tel est le titre d'une charmante épître en vers, contenue dans une brochure de douze pages, que nous avons regu de l'auteur auquel nous offrons, ici, nos remerciements.

Dans cette œuvre nouvelle, comme dans toutes les autres, monsieur Marsais se distingue par la droiture des idées, la finesse des observations et la tolérance de ses opinions. Ajoutons que, cette fois comme toujours, l'auteur a été très bien inspiré par sa muse, et que dans le genre épique de Boileau, monsieur Marsais est aussi facile que dans celui plus léger mais non moins noble de Désaugiers, Béranger et Dupont.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la remarquable chanson de notre correspondant "UN PATRIOTE". Outre l'excellence de la poésie, le but de cette chanson est trop important pour que nous ne félicitions pas le poète qui parle en citoyen courageux. Puissent ceux qui au moyen du honteux système qu'il stigmatise avec autant de force que d'habileté, profiter de la leçon.

BABY ET LANGEVIN.

BABY.—Eh ! bien, mon cher Langevin, que dis-tu de mes spéculations ?

LANGEVIN.—Je les trouve admirables.

BABY.—Ah ! c'est que je m'y connais.

LANGEVIN.—Bien que je sois assez habile vous êtes, mon maître !

BABY.—Eh ! notre Chemin de fer du Nord, qu'en fais-tu ?

LANGEVIN.—J'en fais des "choux et des graves", c'est-à-dire qu'entre mes mains, cette entreprise est suspendue sur la tête

du public comme l'épée de Démoclos.

BABY.—Bon, mon enfant, mais il faut songer, aussi, à votre élection.

LANGEVIN.—Oh ! soyez tranquille, tout est prêt.

BABY.—Et les opposants ?

LANGEVIN.—Je n'en aurai point !

BABY.—Vous croyez ?

LANGEVIN.—J'en suis certain, j'ai mis les affaires municipales dans un état si alarmant que personne n'ose prendre la responsabilité de me succéder.

BABY.—Savez-vous bien que si vous continuez, ainsi, vous me rendrez jaloux !

LANGEVIN.—Ah ! c'est que j'ai du front !

BABY.—Allons, je vois que nous nous entendons à merveille ; continuez toujours le négoce et vous parviendrez comme moi au faite de la fortune... du public.

LANGEVIN.—Ne craignez rien, mon vieux, nous sommes dans le siècle des Langevin !

UN PROCÈS MILITAIRE.

Vendredi dernier, à la cour de police, le notaire Laurin faisait subir, au nom de la reine, un procès à un nommé Minguy accusé de crime de lèse-majesté, insubordination militaire et manque de respect envers la personne de monsieur Lasonde colonel de milice etc etc etc.

L'accusation était grave et le dénouement de l'affaire attendu avec impatience. Aussi, le jour du procès, le notaire Laurin, ou si vous le préférez, lecteurs, le colonel Lasonde escorté de ses amis "d'une part," et monsieur Minguy, accompagné des siens "d'autre part", encombrèrent-ils, de bonne heure, la salle de la Cour de Police. Jamais de mémoire d'acheteur de "scrips" un dommage aussi considérable n'avait été fait aux miliciens du Canada. Les plaideurs avaient chacun un avocat. Ces deux disciples de Démosthènes, de Cicéron et de Berryer s'acquittèrent consciencieusement de leur besogne, et cependant, le plaidoyer fini, le juge McGuire n'en fut pas plus capable de donner un jugement sur une question qui, dit-il, ne s'était jamais présentée à sa connaissance. Aussi la question fut-elle remise en "délibéré," c'est-à-dire que le jugement ne sera peut-être jamais donné. Nous est avis que le notaire Laurin n'a point trouvé de son goût la décision du juge McGuire et qu'il aurait mieux aimé entendre condamner monsieur Minguy à venir embrasser la lourde charpente du colonel Lasonde et le grand sabre de bois qu'il porte aux jours de la parade.

On nous apprend que si le colonel Lasonde est condamné et que la reine refuse de payer les frais du procès, les électeurs des Forêts Choyen et Guenette feront une corvée de gomme, de racines et de ballets dont le produit sera destiné à indemniser le colonel. On dit, de plus, que le capitaine Achille Bussière s'est chargé de vendre les dits objets à raison de cent pour cent !

Le chevalier Taché a fait, lundi dernier, ses adieux au journalisme. Monsieur Aubry lui succède sur le fauteuil éditorial du saint Courrier. En se retirant des luttes politiques, le chevalier Taché fait une belle grâce à ses "dix mille" lecteurs et nous cause un grand désappointement, car il était l'un de nos meilleurs sujets de caricature. Quoiqu'il en soit, le révérend père Taché est la quatrième personne qui, au moyen du "Courrier du Canada" réussit à trouver une position enviable, savoir : le capitaine Bureau que l'on a nommé chef de police monsieur Stanislas Drapeau dont on a fait un agent des terres, le chevalier Taché qui aura, probablement, la charge de lécher et d'indulger tous ceux qui ne paient point "d'émelottes au laïc" ou qui ne bâtissent point des "Kimouski" et, enfin, feu monsieur Mathias Marcotte dont les directeurs du journal trois fois saint ont crevé la tombe.

En annonçant la retraite du chevalier, Le Chronicle fait remarquer que ce journaliste agit toujours en gentilhomme ! Il est bon de dire que c'est maître Langlois, le "brasseur" des faits divers du Chronicle et ex-propriétaire d'une feuille immonde fausement intitulée : "Fantasque" qui a écrit cette sottise. Ajoutons que le dit Langlois et le père Taché, sous le rapport politique, faisaient ensemble le commerce de canarderie. Ceci explique les regrets du grand carré de papier-timbré.

Dans le Canadien, le révérend Barthe adresse, à son contraire, de "religieux" adieux, et lui donne sa bénédiction.

Quant à nous, témoin des tartufferies religieuses, et des trahisons politiques du chevalier Taché, nous nous réjouissons que le journalisme soit délivré de sa plume et nous souhaitons à son successeur, monsieur Aubry, maintenant, au système des "journalistes en robes longues" de ne point hériter des travers du chevalier Taché.

Monsieur ROSINANTE nous prie d'annoncer que, dernièrement, des farceurs lui ont changé son chapeau et ses bottes. Le couvre-chef et les "couvre-pieds" qu'on lui a laissés sont marqués comme suit : Le fond du premier porte l'empreinte d'un astromique ou point lumineux, et les semelles des seconds tirent la langue comme le lièvre que ROSINANTE conserva intact pendant huit jours, dans la prison de Québec en 1837.

ROSINANTE donnera, pour récompense, un "voyage de loin" à quiconque lui rapportera ces articles.

On a soupçonné que le conseiller Rhahume était l'auteur de cette farce, et depuis la perte d'une de ses bottes, et la somblée du 10 août, ce conseiller n'a d'autre ambition que de voir son ami ROSINANTE perdre les siennes ; mais, depuis, quelque

jours, nous avons appris que Susson l'un des dignes fils de ROSINANTE était l'auteur du délit.

Et ces êtres infimes osent insulter les journalistes honnêtes ! Avant de paraître, en public, vilains, l'avez les taches qui vous souillent !

EXTRAITS POUR RIRE.

COMMENT ON FAIT UN CANON.—Un "Conscrit.—Dites-moi z-un peu mon artiller, si c'était un effet, comment que l'on fait z-un canon, si vous plaît ?

—L'artilleur.—Comment, bigre d'im bécile, que vous entrez dessous les drapeaux de votre patrie et que vous ignorez comment z-on fait z-un canon qu'il est pour la défendre !

—Le Conscrit.—Eh bien ! écoutez que j'en ignore, et que c'est pour cela que je vous le demande.

—L'artilleur.—Eh bien ! écoutez que je vais expliquer la chose : Vous prenez un trou rond, circulaire z-et oblong, vous y mettez du cuivre tout autour et vous avez un canon, et retenez bien ceci désormais, bigre d'im bécile, et payez en un, canon, pour la peine que je fais votre éducation.

SIGNÉ CANON.—Un artilleur de la garde et un zouave étaient attablés dans un café du boulevard, le premier lisant le journal à l'autre qui humait un gloria.

—La restauration en Toscane de la maison de Lorraine,—lisait le zouave,—resterait donc une condition "siné qu'à non . . ."

bat "Ah ! nous allons donc encore nous re !" —exclama l'artilleur joyeux.

en—"Pourquoi ça ?"—demanda le zouave déposant le journal.

a—"Tu vois bien . . . on dit . . . que la Toscane ne veut pas de la Lorraine... "Signé" CANON !

Hier, M. L*** dinait chez Compain et causait avec un ami, qui dans le chaud de la conversation oubliait de manger une aile de poulet, placée sur son assiette. Le garçon croyant qu'il avait fini, la lui enlève.—Eh ! bien, garçon, dit l'ainé, vous ne savez donc pas lire ?—Pourquoi, monsieur ?—Dame, vous prenez l's L pour les O. (La Guêpe.)

LA CRINOLINE ET LE WISKEY.—L'autre jour, une dame, qui ne fait qu'un usage modéré de crinoline, rencontra sur le trottoir un homme qui avait fait un usage immodéré de whiskey. En passant, l'homme dont la marche n'était pas bien assurée, s'embarassa dans la robe de la dame, il se retourna pour demander excuse à la dame et lui dit : "La crinoline tient trop de place, madame."—La dame répondit en continuant son chemin : "Pas tant que le whiskey, monsieur."

BONNE RECETTE POUR LES NOURRICES.—En Suède, on ne connaît pas de meilleur remède pour calmer les enfants au berceau

que de leur donner à sucer un tampon de linge trempé dans l'eau-de-vie.—Il y a bien des pays où cette recette-là plairait à d'autres qu'à des enfants.

VRAI A LA LETTRE.—Un journaliste peut publier un million de bonnes choses dans son journal sans recevoir un mot de compliment de la part de ses lecteurs. Mais qu'il lui arrive de publier un paragraphe, une ligne qui ne leur plaise pas, il est bien sûr d'en avoir des nouvelles.



Ce qu'on devrait faire au maire Langlois pour le récompenser d'avoir dupé le public sur la question du Chemin de fer du Nord. Il pourrait, ainsi, travailler à son aise pour ce chemin. Qu'en dites vous ?

NOUVELLES D'EUROPE.



Le "Moniteur" annonce que le traité de paix entre la France et l'Autriche a été signé le 17 d'octobre.

Outre la France, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse, six autres puissances prendront part au congrès, savoir : la Sardaigne, la Suède, l'Espagne, le Portugal, Naples et Rome.

Le "Post" de Londres dit que les négociations préliminaires, relatives au congrès sont entamées. L'Angleterre n'y prendra part qu'à condition que l'indépendance et la liberté d'action soit garanties tout d'abord à l'Italie centrale.

Le "Post" a reçu hier soir une dépêche de Paris, qui dit que trois traités distincts seront signés à Zurich.

Le "Times" de Londres dit que les conditions du traité de Zurich sont identiques avec celles convenues à Villa-Franca et que cette paix ne semble résoudre aucune des questions qui troublent l'Italie et l'Europe.

A la demande de l'empereur, l'archevêque de Bordeaux se rendra à Rome pour déterminer le pape à introduire des réformes.

Naples n'enverra point au pape les troupes promises parce que le roi de Naples craint d'être attaqué par Garibaldi.

Le "Moniteur de la Flotte" dit que la flotte française va être expédiée au Maroc à cause de l'attitude qu'a prise l'Angleterre vis-à-vis de l'Espagne.

Le comité révolutionnaire de Ferrare inquiète beaucoup l'Autriche. Son but est de favoriser la jonction des Vénitiens avec l'armée de l'Italie centrale.

Le Consul anglais au Japon n'a pas encore réussi dans sa mission.

L'Inde centrale est encore agitée. Les frontières du Népal sont occupées par Nana Sahib et ses partisans.

Les Waghers sont encore en insurrection ; on a envoyé des troupes contre eux.

On dit que les autorités de Pékin sont prêtes à recevoir le ministre Anglais avec courtoisie, cependant le gouvernement Indien a demandé 15,000 hommes pour la Chine, et deux régiments sont venus ordre se tenir prêts à s'embarquer.

CONSEIL DE VILLE.

21 octobre 1850.

Résolu.—"Que la soumission de monsieur Sruviatte qui offre de fournir des redingottes à onze piastres et des pantalons à quatre piastres et trente sous chaque étant la plus basse et la plus avantageuse soit acceptée."

Résolu.—"Que les cinq cents louis de salaire annuel soient payés à monsieur Lee à même les revenus de l'Aqueduc, et que si son projet pour l'amélioration de l'Aqueduc réussit la somme de cinq cents louis qui doit lui être payée dans sept ans soit liquidée à même des paiements qui seront faits dans le cours de ces sept années à compte du prix de vente du moulin à papier de Lorette."

CORRESPONDANCES.

LE SCRUTIN SECRÈTS

AIR :—Sol Canadien, terre chérie, &c.

Il est une lèpre qui ronge
Canadiens notre nation ;
Cette lèpre c'est le mensonge,
La fraude aux jours d'élection.
Pour notre guérison complète,
Loin de faire ici le discret,
Je vais publier ma recette :
Ce baume est le scrutin secret.

La religion nous ordonne
De pratiquer la vérité.
N'espérons pas que Dieu pardonne
Le crime de la fausseté.

Honte au coupable d'imposture
Par un égoïste inté. et !
Afin d'arrêter le parjure,
Adoptons le scrutin secret !

Fletrissons les actes infâmes
Des charlatans agitateurs
A la véalité des âmes
Tendant leurs pièges corrupteurs.
Voter contre sa conscience
C'est forfaire au divin décret.
Meure la cupide influence,
Et vive le scrutin secret !

Avec un accord unanime
Marchons tous à ce noble but
Arrivés au bord de l'abîme
C'est notre planche de salut.
Peuple ! d'une voix énergique,
Prononce ton suprême arrêt ;
Pour sauver la chose publique,
Proclame le scrutin secret !

Au fanatique, à l'hypocrite,
Au vil flateur ne croyons plus ;
Que l'honneur et le vrai mérite
Soient les seuls titres des élus !
Débarassons-nous des vampires ;
Effaçons leur joug d'un seul trait.
La sauve-garde des empires,
Amis, c'est le scrutin secret !

Oui, combattons avec courage
Pour défendre nos droits sacrés,
Pour affranchir de l'esclavage
Nos concitoyens timorés.
De l'or, des titres et des places
Fuyons le dangereux attrait ;
Sans craindre de vaines menaces,
Proclamons le scrutin secret !

Peuple ! de tes mains souveraines,
Renverse l'autel du veau d'or
Et brise les honteuses chaînes
Qui s'opposent à ton essor.
Lorsque se rouvriront les Chambres,
A la grande lutte sois prêt :
Pour en purifier les membres,
Exige le scrutin secret.

Alors le progrès, l'harmonie
Reviendront animer ces bords
Où trop longtemps la tyrannie
A paralysé nos efforts ;
Alors nous ferons disparaître
Le cancer qui nous dévorait ;
Si la liberté doit y naître,
C'est avec le scrutin secret !

UN PATRIOTE.

Monsieur le rédacteur,

Dernièrement monsieur Cartier notre honorable premier ministre de l'administration des vols et du parjure, s'arrêtait sur la rue Notre-Dame, devant la place Jacques Cartier. Je ne sais si c'était pour rendre hommage à la mémoire de son

"ancêtre," (qui, dit-on, n'a jamais eu d'enfant) toujours est-il qu'il s'était arrêté.

Vous avez vu, sans doute, un homme faire payer les curieux qui veulent connaître la force de leurs poumons en soulevant au moyen de leur souffle, un vase de cuivre rempli d'eau.

On sait très bien que monsieur Cartier n'es' point partisan du "statu quo" mais, au contraire, est l'ami du progrès et surtout, du progrès qui élève en "soufflant".

Il s'avança et perça la foule curieuse. Sans laisser, à celui qui soufflait, le temps de se retirer, et au risque de lui casser les dents, il lui arracha de la bouche, le bout du tuyau en cuivre et s'en arina ! Aussitôt les joues du premier ministre s'enflèrent et le pesant vase de cuivre s'éleva à sa plus grande hauteur ! Ce fait jeta les spectateurs dans l'étonnement.



On rapporte que peu après cet acte de prouesse, le tuyau en question, ne put servir, vu qu'une odeur infecte s'y était introduite.

N'apercevez-vous pas le doigt de la providence ? Ne voyez-vous pas un enseignement donné à ceux que la corruption ministérielle pousse à se jeter aux pieds de monsieur Cartier ? Enfin ne voyez-vous pas que le souffle ministériel qui les élève n'est corrompu et dangereux ?

A vous maintenant à faire la morale de tout ceci.

UN DES CURRIEUX.

Montréal 17 octobre 1859.

décédé

Au faubourg Saint Jean, le 29 courant, après une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 23 ans, sieur Adolphe Lemaître, typographe.

Les journaux français du Canada sont priés de reproduire ce décès.

ANNONCES.

On a besoin d'une servante chez une famille canadienne.

S'adresser à ce bureau.
Québec 12 novembre 1859.

ADRESSE D'AFFAIRES.

L. M. DARVEAU, notaire, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint Jean, rue Aiguillon, numéro 26.

NOUVE

Un document intitulé "Bill of Parcels." Le propriétaire pourra le avoir en s'adressant à monsieur F. X. Déry, forblantier, rue Saint-Georges, faubourg Saint Jean, où à ce bureau, et en payant les frais d'annonce.

Québec 4 octobre 1859.

AVIS.

Deux ou trois messieurs seront reçus comme pensionnaires ; et, au besoin, deux chambres, pourront être louées pour messieurs et dames.

S'adresser au sousigné rue Saint-Nicolas No. 12, près de la porte du Palais.

GODFROY SAINT-PIERRE.
Québec 13 juillet 1859.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'OBSERVATEUR
PARAIT
UNE FOIS PAR SEMAINE.

On s'abonne chez L. M. DARVEAU, No. 26, rue Aiguillon, faubourg Saint Jean, Québec.

L'abonnement est de cinqchelins par année, payable INVARIABLEMENT d'avance.

Nous prevenons nos abonnés et le public, que monsieur JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

TARIF DES ANNONCES :—Six lignes et au dessous, 2s. pour la première insertion, et 6d. pour chaque insertion subséquente. Dix lignes et au-dessus de six lignes, 2s 6d. pour la première insertion, et 6d. pour chaque insertion suivante. Au-dessus de dix lignes, 2d. par ligne pour la première insertion, et 1d. par ligne pour chaque insertion subséquente.

L. M. DARVEAU, PROPRIETAIRE ET REDACTEUR